

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 846

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« formation »

insérer le mot :

« obligatoire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'insister sur le caractère sérieux de la durée hebdomadaire d'activité du demandeur d'emploi. En effet, sans rigueur, ce dispositif n'aura aucun effet sur l'insertion sociale ou professionnelle du demandeur d'emploi.